ARQUEBUSIERS PICARDS

Tirs principalement aux armes anciennes, armes légalement détenues (22 LR, poing et épaule, chasse à balle et tir)
Arc - Kyudo - Arbalète – Sarbacana – Brettages
Rechargement - Balistique - Mécanique Armurière
Self-Défense - Zen - Yoga – Kobudo
Loi de 1901 à buts non lucratifs, fondée en Septembre 1986

Sections Affiliées à diverses Fédérations

Assemblée Générale Ordinaire

du 21/05/23

Selon les alinéas 1 à 7 de l'article 15, alinéas 1 à 7 de l'article 9 des statuts associatifs, le quorum étant atteint par plus de **92** % des membres convoqués, présents et ou représentés, la **38ème** Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte **à 9** heures **45.**

Sachant que toutes les personnes présentes peuvent prendre la parole en fin de chaque point prévu à l'ordre du jour, et en fin d'assemblée pour tout autre motif non prévu nous pouvons commencer en précisant toutefois si les éventuels votes de cette assemblée peuvent s'effectuer :

- A mains levées : **Tous les présents**
- A bulletins secrets: **Néant**

Rappel des points prévus à l'ordre du jour

1. Pointage des membres présents ou représentés.
2. Vérification des licences.
3. Vérification des coordonnées des membres.
4. Encaissement des cotisations.
5. Election de 2 Commissaires aux Comptes.
6. Rapport Morale Associatif.
7. Bilan des travaux effectués.
8. Travaux restant a faire.
9. Confirmation des membres du bureau.
10. La parole est donnée aux membres.

1er Point : Pointage des membres présents ou représentés.

Après vérification effectuée :

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ces points ?

Il est voté qu'avec l'envoi du P.V.d'A.G.O. tous les membres recevront une fiche de renseignements afin de vérifier les coordonnées personnels de chaque un.

- Tous les membres présents ont-ils renouvelés leur inscription.
- **Tous les présents et les 2 procurations sont effectués.**

Siège Social & Administratif **:** 267 rue de la République - 60880 – JAUX
Tél. : 03 44 37 08 53 – *Fax* : 03 44 37 10 62
GSM : 06 16 84 86 54 / 06 19 79 54 69
Em@il : Arquebusier. Picards@wanadoo.fr

2ème Point : Vérification des licences.

Après vérification et pointage **tous les présents ou représentés** ont renouvelées.

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce point
- **Néant.**

3er Point : Vérifiation des coordonnées des membres

Avez vous vérifié vos coordonnées actuelles .

- **A vérifier avec le retour de ce P.V. signé (*accepté ou contesté).***
- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce point ?
- **Néant.**
- **PS** Surtout n'oubliez pas de signaler tout changement d'un élément de vos coordonnées au Président.
- **Accepté.**

4ème Point : Encaissement des cotisations

Comme vous le savez, nous ne touchons toujours aucune subvention communale. Pourquoi Dieu seul le sait (*peut-être)* . De toute façon le questionnaire de la Mairie est un peu trop poussé, (*voir même illégal*) a tel point que je craigne les fuites et des résultats qui pourraient s'en suive. Mais ainsi, sans subvention, nous sommes libres de toute tutelle. Et nous continuons, malgré tout à fonctionner correctement.

Toujours est-il que cette année, il nous reste un solde de **559,67 €uros**., sans compter les nouvelles licences de cette année, mais y compris la subvention de **400 € (*versée par la ligue*),** qui en même temps à décorée notre Président au grade de « CHEVALIER ».

- Bien entendu ce 4ème point est sans commentaire. Merci !
- **Accepté a l'unanimité.**

5ème Point : Election de 2 Commissaires aux Comptes

Sachant que la comptabilité est toujours visible au Siège Social, sur rendez-vous, avec les membres du Bureau (*le Président, Trésorier et Secrétaire*). Sachant que la comptabilité ne doit pas sortir du Siège ou de chez le Trésorier.

Et comme dans tous les clubs qui se respectent, ils nous faut impérativement 2 commissaires aux comptes pour vérifier cette satanée comptabilité.

- Et comme personne ne daigne se dévouer, nous avons désignés 2 membres qui ont accepté cette corvée.
- Messieurs JOBERT et PHILIPPOT
- ***Le sieur JOBERT est absent ayant perdu sa mère avant hier.***
- Qui est d'accord ?
- **Majorité absolue, donc 1 seul commissaire aux comptes cette année.**

6ème Point : Rapport moral Associatif

Avant toute chose, une petite information du club :

A force de jouer on fini toujours a se faire repérer : C'est ainsi que votre Président au bout de 38 ans dont 10 ou 12 ans pour la Fédération, a terminé sa carrière au grade de CHEVALIER Fédéral de la Fédération Française de Tir, en remerciements de diverses choses dont nous passerons (*a la demande du Président*) sur les détails de ce grade. Il va falloir agrandir les portes …. Mais bref . Voyons plus tôt notre A.G.O.

Quelques remarques d'abord : Quelle est la différence entre le tir sportif et l'école de la non violence ?
Réponse : C'est tout simplement l'apprentissage de la maîtrise.

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, ne pourriez vous pas (*vous aussi*) me faire parvenir quelques sujets d'articles (*même écrits a la main*) la frappe serait effectuée en mon bureau. Et même si quelques fautes d'orthographe étaient décelées lors de la mise en page, quelle en serait l'importance. N'en trouvez vous pas vous même à la lecture de mes écrits. MEA CULPA ! Ne vaut-il pas mieux prendre le risque d'étaler au grand jour quelques étourderies, en faisant quelque chose pour la collectivité, que de rien faire et tenter de préserver sa réputation ? Là est la question.

Quant a moi, j'ai déjà opté, depuis longtemps, de prendre ce minime risque. La réputation pouvant se défendre sur bien d'autres points moraux, ne le croyez vous pas ?

Car c'est certain, reconnaissons ouvertement :Le tir est, a ma connaissance, le seul sport qui ne fasse aucune différence d'âge, de sexe, de physique et de la constitution des personnes.

La tricherie, dans ce sport est impossible. C'est uniquement le plus adroit qui gagne. Car un tireur (*débutant ou chevronné*) devant une cible, faite rarement ce qu'il veut, mais uniquement ce qu'il peut.

Au moment du lâcher, etc… etc…, tous les nerveux, brutaux, instables et autres, devront se calmer s'ils veulent pratiquer quelque peu ce attrayant sport.

Mais il faut (*reconnaissons le ouvertement*) faire abstraction de toutes les idées reçues, de tous les ''ON'', ''QUI'', ''QUE'', etc…, DES TIRS DE CINEMA, DES LECTURE ''POLARISANTES'' et venir au stands avec un esprit neuf sur le tir.

Au moment de tirer, que cet esprit soit vide de toutes les idées préconçues, et surtout avoir envie d'apprendre à tirer. Chez nous, il n'est pas obligatoire, comme dans d'autres clubs de faire un stage à l'air comprimé, ni même en 22 LR si vous n'en avez pas envie. (*et entre nous je considère cela totalement idiot*). Ces disciplines ne sont et ne seront jamais des écoles de tir, mais des tirs a part entières. Préférables peut-être pour les jeunes débutants, vu le poids restreint des armes employées, mais certainement pas comme écoles. Pourquoi ?

1) La Sécurité : Si ces 7 règles élémentaires de sécurité sont intégralement suivies, LE TIR EST LE MOINS DANGEREUX DES SPORTS.

Ces règles, je vous les livre telles que je les ai, moi même reçues, il y a quelques 58 ans.

1) Une arme a feu doit toujours être considérée comme chargée.
2) Une arme a feu ne doit être chargée que dans les secondes précédents le tir.
3) Ne jamais faire partir un coup de feu, en dehors d'un stand de tir.
4) Ne jamais appuyer sur la détente d'une arme, sauf pour faire partir le coup.
5) Ne jamais viser quelqu'un, même sachant précisément e pertinemment que l'armes est vide.
6) Ou alors, si vous le visez c'est que …. Bref ! passons.
7) Ne jamais toucher une arme qui ne vous appartient pas.

2) Les Conseils : Il faut pour débuter ou simplement pratiquer du tir, éviter tous les objets, ces conneries de gadgets bien tentateurs mais souvent peu indispensables tels que : Les carabines automatiques ou semi-automatiques, les lunettes de visée, toutes les munitions dites « à grande vitesse ». Car aucun de ces accessoires ne vous donnera, au départ (*et même après*) de bons principes, ni même de bons résultats.

Tandis qu'une carabine mono-coup (*avec ou sans œilleton de visée*) , encore moins avec la foutue visée optique (*je parle du point lumineux ou plastique jaune du guidon, sans parler des mêmes points a la hausse*) qui cachent si bien la visée. Car aucun de ces foutus accessoires ne vous donnera, au départ (*et même après*) de bons principes ni de bons résultats.

Alors que pour débuter, une simple carabine mono-coup, une boîte de cartouches ''subsoniques'' ou même ordinaires pour commencer (de toutes les façons vous vous apercevrez tôt ou tard que c'est l'arme elle même qui choisira sa munition, selon ses rayures du canon. Une baguette de nettoyage (*démontable ou non, peu importe*) des écouvillons (*laiton, crin et laine*), de l'huile ''spéciale arme'', le casque ou bouchons d'oreilles, un télescope ou paire de jumelles, vos cartons cibles, sans oublier le fourreau de transport et le verrou de pontet, tout est parfait et amplement suffisant.

Je serai même tenté de vous dire de ne rien acheter sans vous renseigner auprès du Président, qui pratique le tir depuis plus de 58 ans (*sans parles ses tirs professionnels hors stands*) ou d'un membre qualifié vous feront effectuer des économies et gagner du temps d'apprentissage.

Le tir en stand n'offre aucun danger, si l'on suit les règles de sécurité. Il n'y a aucune contre indications médicales et n'a pas besoin d'autres sports complémentaires. Car c'est avant tout « UNE ECOLE DE MAITRISE DE SOI-MEME ». Il repose les nerfs, calme les tireurs, on y apprend l'économie des gestes, la précision des actes, à juger rapidement et surtout calmement. En un mot a « STABILISER SON CARACTERE » .

Chaque séance d'entraînement ou de loisir, est une épreuve contre soi même, qui permet de s'analyser et donc de mieux se connaître, sans tricherie car comme le dit si bien le proverbe :

ON PEUT TOUJOURS MENTIR A AUTRUI, MAIS JAMAIS A SOI-MEME

Pourquoi ?

- Parce que plus vous en saurez en matière d'armes, plus vous aurez de possibilités de vous défendre d'elles.

D'ailleurs :

- Savez-vous faire la différence entre un revolver chargé et un inoffensif ?
- Savez-vous si la sûreté d'une arme semi-automatique est mise ou pas ?
- Et d'un pistolet normal ?
- Savez-vous quand quelqu'un tient une arme dangereusement ?
- Savez-vous comment décharger rapidement et correctement une arme ?
- Beaucoup de gens sont morts ou ont été blessés en travaillant avec une arme qu'ils croyaient déchargée.

Connaître toutes ces procédures de sécurité peut sauver une vie (*sa vie*) ! Oui, j'aime m'entraîner avec des armes à feu. Et je ne m'en plaint ni ne m'en vante pas.

Mais j'espère de tout cœur ne plus jamais à mettre en pratique un tel entraînement tout comme j'espère ne plus d'avoir à utiliser ma soit disante habileté dans les Arts Martiaux, ou au tir, dans une situation réelle.

Mais il est toujours bon de savoir que nous pouvons compter sur cet entraînement en cas de besoin, non ?

P.S. Bref, ne croyez vous pas que certaines de nos connaissances devraient pratiquer ce nobles sport, non ?

- Y a t'il des remarques ou suggestions sur ce poing.
- **Après discutions, il est décidé d'établir un listing des membres qui seraient partants pour quelques phases de cours (*plus ou moins poussés)* sur le tir ou la mécanique armurière.**
- Y a t'il des remarques ou suggestions sur ce point.
- **A voir….. Trouver un créneau pour placer ces cours dés que l'on disposera du listing des volontaires.**

7ème Point : Bilan des travaux effectués

Comme vous avez pu le constater, les travaux du pas de tir des 50 m sont maintenant et pratiquement terminés. Nous espérons tout simplement au respect des lieux comme par exemple :

Hormis la coupe de l'herbe et la tailles des trônes , il n'y a plus grand chose a faire si ce n'est que l'aménagement d'un coin repas (*au flan gauche du pas de tir des 50 m, derrière les troènes*).

Mais :

1. Ne pas tirer sur la partie basse des cibleries, les portes cibles sont les planchettes du dessus. Cet habillage est demandé pour l'homologation.
2. Donc ne pas placer les portes cibles sur le terrain, car les balles traverseraient le carton et iraient dire bonjour au soubassement des cibles.

3. Au même titre que l'habillage des bidons soutenant le front de tir (*même demande*).
4. La chicane d'accès pour aller aux cibles est également une demande pour le même motif.
5. Si nous avons pris la décision de séparer les postes de tir, c'est tout simplement que nous ne pouvions pas séparer les jours de Gros CalIbres d'avec la Poudre Noire du fait d'un Samedi sur deux fut promis aux riverains. En plus on ne risque plus de recevoir une douille vide et chaude dans un récipient contenant de la Poudre Noire, ni sur le voisin (*Je sais, c'est joli, bruyant, mais…..*) Bref !
6. Il nous également demandé de ne pas tirer aux différents Gros ou Petits Calibres en position assise, mais juste pour un réglage d'une visée. La « casquette » est paraît-il trop haute, malgré le front de tir et le talus de la ciblerie. La encore disons ; Bref !
7. Et lorsque vous allez « pastiller » aux cibles, prévenez vos voisins et refermer bien la chaînette, a l'aller comme au retour.

- Y a t'il des remarques ou suggestions sur ce point.
- **Tous les membres présents acceptent ces règlements.**

8ème Point : Travaux restant a exécuter

Dés que nous le pourrons, nous attaquerons les travaux au pas de tir des 25 m, c'est à dire :

1. Rabaisser la casquette, pour éviter un autre front de tir, qui ne sert a rien.
2. Surélever le talus du front de tir, ou élever un « front » ou « barrière » de bois.
3. Séparer les postes de tir comme au 50m.
4. Et derrière la haie a droite, devant les toilettes, nous pensons y installer 2 ou 3 pas de tir pour le 4,5.
5. Reste a voir dés que possible, c'est a dire aux beaux jours, le problème des portails qui auraient facilité de rentrer une grosse tondeuse. Ce qui n'a plus court vue la tondeuse tractée achetée.
6. Il restera juste a habiller (*du moins cacher*) les bidons (*du parking*). N'oubliez pas que 10 m plus haut nous avons un petit parking a tondre également. Mais sur ce parking, n'oubliez pas de fermer vos portières.

NOTA : En ce qui concerne nos 2 débroussailleuses, pensez bien que ce sont des moteurs 2 temps, merci ! D'ailleurs elles ne serviront plus que pour débroussailler les talus, vue que nous avons maintenant une vraie tondeuse.

Il serait bon d'aller vérifier l'ancienne clôture au dessus du talus des 50 m, qui paraît-il n'existe plus (*ni piquets, ni fil de fer, a voir*) Nous avons encore 2 rouleaux de barbelé.

- Y a t'il autre chose a voir ou revoir ?
- **Pour les portails, qu'il faudrait rapporter au stand, ne peux t'on pas envisager de les revendre ?**
- **Accepter a l'unanimité .**
- Avez-vous des remarques ou suggestions a formuler.
- **Accord général.**

9ème Point : Confirmation des membres du Bureau

Lors de notre dernière Assemblée Extraordinaire, nous avion décidé que les Membres du Bureau Directeur seraient élus pour 3 ans. Pourquoi ?

1. Tout simplement pour qu'un membre élu puisse avoir le temps de créer quelque chose (*comme des travaux, idées etc….*) qu'il ai le temps de le mettre au point et de le peaufiner.
2. Ces membres sont : Le Président (*toujours le même hélas*) M. DECAMME Jean, le Trésorier M SEGRE Marc, le Secrétaire M. CHUZEVILLE Gérard, le Responsable des Tirs de Contrôle et Porte Drapeau M .MICHEL Patrice.
3. Par contre il nous faudrait au moins 2 membres parmis ceux qui viennent le plus souvent pour assurer la sécurité. N'oubliez pas que dans la remorque il y a une petite trousse de 1er secours. Pour les cas graves vous avez tous ce qu'il faut …….

- Y a t'il autre chose a voir, revoir ou ajouter ?

- **Restera a définir un ou 2 volontaires d'office.**

NOTA : Il **y** aurait t'il un membre qui se sent capable de mettre notre site a jour, c'est à dire qu'après l'A.G.O. il y a une petite remise a jour, a effectuer, c'est a dire :

1. Placer l'article annuel en archive et implanter le nouveau..
2. Changer (*éventuellement le coup de gueule*).
3. A remplacer le P.V. de la dernière A.G.O.
4. A modifier les tarifs (*s'il y a lieu*).
5. Mettre le site a la date des modifications.
6. C'est tout !

- Qu'en pensez vous ?
- **M. PHILIPPOT Jérome, aidé par M. DYLAN Oliveira DESCHAMPS se proposent de revoir (*simplifier notre site*) donc) a revoir avec le Président** .
- Qui serait d'accord ?
- **Majorité absolue.**

10ème Point : Parole est donnée aux membres

Avez vous d'autres sujets a voir ou revoir ?

- **Néant**

AU FINAL :

1. Pour les dates de travaux, il suffit de voir le planning et de lire l'avis que vous recevrez 8 jours avants pour confirmer ou annuler les dits travaux prévus.
2. Pensez a vos Certificats Médicaux pour ceux qui ne l'on pas encore fait, d'abord l'enregistrer sur E.D.E.N. et en fournir un exemplaire au Président URGENT, l'option de la licence en dépend.
3. Lorsque vous venez au stand, apportez avec vous la copie de déclaration ou autorisation de l'arme (*ou des armes que vous amenez*). Casque, verrous de pontet, chargeur vide et munitions séparées de l'arme.
4. Votre licence doit être visible, le tout attention aux contrôles …..
5. Et en repartant, ramassez vos douilles, cartons bref vos détritus.
6. Vérifiez que les cadenas ferment bien les pores (*stands et remorque*).
7. Et surtout n'oubliez pas de respecter les jours de gros et des petits calibres. Que le Samedi après midi, mais jamais le matin. Pour les fusils de chasse (*calibres 12, 16 et 20*) les tirs avec grenaille se font exclusivement dans les talus. Quant aux « balles » des mêmes calibres, uniquement au stand des 50 m et sur les portes cibles du haut et uniquement le dernier Samedi après midi avant et après l'ouverture de la chasse.

Merci !

Personne ne désirant plus prendre la parole ou s'exprimer, nous déclarons cette Assemblée Générale Ordinaire close, puisque l'ordre du jour est épuisé.

La séance est donc levée à **11 h 50** précises et tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, sera notifié aux membres, conformément à l'article 42, alinéa 2 de la loi du 10 Juillet 1965 et de l'article 14 de la loi du 31 Décembre 1985.

''Les actions qui ont pour but de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres opposants ou défaillants, dans le délai de 2 mois à compter de la diligence du Comité de Direction, dans le délai de 2 mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale''.

Ce présent P.V. sera remis ou envoyé à tous les membres inscrits à l'association lors de cette Assemblée Générale Ordinaire (*présents, représentés ou absents*) ainsi qu'à toutes les personnes présentes et extérieures à l'association, s'il y en a, et sans oublier notre site pour la vue de tous.

Le Président Fondateur	**Le Secrétaire**	**Le Trésorier**
M. DECAMME Jean	M. CHUZEVILLE Gérard	M. SEGRE Marc

NOTA : *Courrier dicté à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocal, certaines erreurs peuvent persister à l'intérieur de ce texte. Veuillez m'en excuser. Merci.*

N'oubliez pas de retourner l'encadré ci-dessous dûment rempli. Merci.

M.DECAMME Jean
267 rue de la République
60880 - JAUX

Je soussigné M …… Licence n° ……..

1. Déclare avoir lu le P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023 et en accepte l'intégralité.
2. Je m'engage si je possède une ou plusieurs détentions (*autorisation ou simple déclaration*), a en transmettre une copie (*le plus rapidement possible*) au Président.

Fait à : ……. Le : ……

Signature : (*précédée de la mention manuscrite*) "lu et accepté".